



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Industrie
et de la Production Pharmaceutique

Direction de la Promotion de la
Production Pharmaceutique

وزارة الصناعة والإنتاج
الصيدلاني

مديرية ترقية
الإنتاج الصيدلاني

**Procédure de dépôt en ligne des copies numérisées
De la levée des réserves**

Dans le cadre de la numérisation et la simplification des procédures administratives, le Ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique informe l'ensemble des établissements pharmaceutiques **de fabrication** que le dépôt **en ligne** de la levée des réserves révélées lors du traitement de tous types de demandes (déjà jugés recevables) est désormais possible, et ce, via la plateforme interactive « TABADOL إنتاج » **tous les jours ouvrables de 09h00 à 15h00 sans prise de rendez-vous.**

1- Inscription à la plateforme : lorsque l'établissement ne dispose pas déjà d'un compte, le Pharmacien Directeur technique doit:

- Introduire les informations demandées sur le formulaire : inscription en ligne.
- Ne pas se présenter au ministère le jour du traitement de la version numérique de son dossier.
- **Choisir « Levée de réserves » dans la rubrique « Type de demande ».**

La confirmation de l'inscription et les codes d'accès (login et mot de passe) à la plateforme « TABADOL INTAJ إنتاج » seront envoyés par email.

2- Dépôt de la version numérique de la levée des réserves : le Pharmacien Directeur Technique doit:

- Se connecter à la plateforme TABADOL INTAJ en utilisant les codes d'accès (login et mot de passe) déjà reçus.





الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Industrie
et de la Production Pharmaceutique

Direction de la Promotion de la
Production Pharmaceutique

وزارة الصناعة والإنتاج
الصيدلاني

مديرية ترقية
الإنتاج الصيدلاني

- S'assurer que les documents numérisés portent le même nom et le même contenu que les documents en version papier,
- Déposer la version numérique de la levée des réserves dans l'espace alloué, sous la rubrique « Levée des réserves ».
- Un accusé de réception numérique est systématiquement généré par la plateforme et transmis à l'établissement pharmaceutique.

3- Dépôt de la version originale en papier : L'établissement pharmaceutique est tenu de :

- Déposer la levée des réserves en « version papier », au niveau de la direction chargée de la production, et ce **dans un délai de trois jours ouvrables** à partir de la date de l'accusé de réception numérique dudit dossier.
- Présenter l'accusé de réception numérique ainsi qu'un **engagement visé sur la conformité de la version numérique au document physique conformément au canevas joint à la note.**

4- Traitement de la levée des réserves :

- À l'issue du traitement, une notification est faite à l'établissement pharmaceutique par nos services.
- **NB : La notification ne peut pas être effectuée si la version originale en papier n'est pas remise, selon la réglementation en vigueur.**

